



**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**
- SÉANCE DU 9 juin 2016 -

Etaient présents : M. CORMERAIS, Mme DUBOUILH, Mme DURRANS, M. FROHLICH, Mme OLLIER, M. ORTEL, M. BALLESTA, M. LE BOURDONNEC, M. PEROT, Mme PORTES, Mme RACHMUEHL, M. ARCELIN, Mme RAHOU, M. BOUDET, M. CITRAIN, Mme GONFOND, Mme JOUIN, Mme LOPEZ ARAVENA, M. PUISSET, M. WEST.

Etaient représentés :
M. LAPAIRE, Mme SARDIN, Mme DUFEAL, Mme MALTONE, M. PUGET, Mme LEBRAUD, M. AMIEL, Mme CLAVEL, M. DIOVANY, M. GIREAUD-LEMOINE, Mme GUEDELIN, M. LALUQUE, Mme MARTINEZ, Mme PINEAU, Mme SALAS, Mme VERGES.

Etaient invités : Mme CARRIBON, Mme CAILLOT, Mme SIMION, Mme Edwards, Mme Malgouyat, M. VALAT.

M. Ballesta ouvre la séance à 9H15.

I/ PROCES-VERBAL DES SEANCES DES 12 ET 19 MAI 2016

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ La CFVU valide le procès-verbal du 12 mai 2016.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ La CFVU valide le procès-verbal du 19 mai 2016.

II/ MAQUETTES MEEF 2016-2020

M. Ballesta présente les responsables des parcours MEEF qui ont été invités à assister à la séance :

Géraldine Puccini	MEEF Lettres
Philippe Chassaigne	MEEF Histoire-Géographie
M-Andrée Salanié	MEEF Italien
Stéphanie Benson	MEEF Anglais
Isabelle Claverie	MEEF Arts plastiques
Florence Pellegrini	MEEF lettres modernes, chargée de mission et directrice adjointe de l'ESPE
Elisabeth Guilhamon	MEEF Allemand
Maylis Santa Cruz	MEEF Espagnol

Il informe la commission que le dossier d'accréditation de l'ESPE a été présenté au CNESER du 24/05/2016 et qu'à l'issue de très longs débats relatifs, notamment, au non rattachement de l'école à la COMUE ce vote a été reporté au 12/07/2016. Les partenaires devront présenter ce dossier devant leurs instances. Pour l'UBM, il sera soumis au CaC le 23/06/2016 et le CA se prononcera le 01/07/2016. Ce dossier intègre un conseil des partenaires dont les nouvelles prérogatives doivent favoriser un fonctionnement plus transparent de l'école, une répartition des charges plus équitable entre partenaires et l'amélioration continue de l'offre de formation.

L'architecture générale des maquettes a reçu l'adhésion des responsables de parcours et a fait l'objet d'un accord entre les partenaires. Le présentiel étudiant est de 500h en M1 et 250h en M2 avec une réduction significative compte tenu de la charge de travail demandée pour les fonctionnaires stagiaires.

Points fixes dans l'organisation des maquettes :

- un volume horaire présentiel réduit du tronc commun par rapport aux précédentes maquettes,
- une UE de langue non compensable au 1^{er} semestre du M1 et sur les 2 semestres du M2,
- un volume horaire disciplinaire stabilisé et même renforcé pour ce qui concerne la préparation des épreuves orales pour tous les parcours. Deux colles sont assurées pour chaque inscrit auxquelles s'ajoutent deux colles pour les étudiants admissibles. Cette disposition suppose un effort financier très important pour l'UBM.

M. Boudet demande quel sera l'objet du vote du CaC.

M. Ballesta répond que le vote portera sur le dossier d'accréditation et qu'il n'y aura pas de vote individuel sur les maquettes.

Mme Durrans intervient sur la maquette d'anglais et plus précisément sur l'UE4 de M2 "initiation à la recherche en didactique". Elle observe que la précision relative à la didactique ne figure pas nécessairement dans les autres maquettes et demande s'il s'agit d'un choix imposé par l'ESPE.

Mme Pellegrini répond que le seul cadre contraint est le volume horaire de 9h00.

Mme Ollier suggère alors de ne pas le préciser.

Mme Benson indique que dans la dernière note de cadrage ministériel sur les mémoires, il était précisé que ces mémoires sont liés à la pratique professionnelle. Ainsi le séminaire prépare à la rédaction du mémoire ce qui justifie le complément "didactique".

M. Ballesta complète en disant qu'il est logique de parler de didactique car la formation de M2 est en alternance. Le travail de recherche est fondé sur l'expérience professionnelle du fonctionnaire stagiaire.

Mme Ollier parle d'un engagement est sur 5 ans et considère qu'il faut éviter de se lier en précisant trop les choses. L'UBM ne comprend pas de didacticiens ce qui nous rend tributaires de l'ESPE; les enseignants chercheurs d'UBM ne pourront pas encadrer ces mémoires.

Mme Claverie dit que les maquettes sont conformes à la réglementation qui parle de mémoire professionnel ou de RAPP.

M. Ballesta, pour harmoniser la présentation des maquettes, propose de supprimer ce complément. Il rappelle que ce qui prime est la volumétrie associée à cette UE.

Mme Ollier reproche un manque de concertation pour la construction des maquettes MEEF anglais. Elle constate un sous service chez plusieurs de ses collègues alors que les maquettes présentent un déficit d'heures de traduction réclamées par les étudiants.

Mme Benson répond que ces maquettes sont le résultat de longues négociations menées en 2015 sur la base de la maquette générale des MEEF.

M. Ballesta rappelle que beaucoup de réunions ont été organisées pour la construction de ces maquettes afin d'atteindre un point d'équilibre validé par les responsables des parcours. Elles ont impliqué de nombreux partenaires dont l'UPPA.

M. Frohlich observe qu'un mémoire de recherche est professionnalisant. Il s'interroge sur la qualification des heures de séminaires de M1 et M2. S'il s'agit de la préparation au mémoire, pourquoi les dénommer séminaires ? Par ailleurs, il s'inquiète de la charge de travail en M1 et en M2 demandée aux étudiants.

M. Chassaing indique que dans la maquette histoire/géographie, l'UE porte l'intitulé d'initiation à la recherche et non de séminaire. Elle traite, pour ce qui concerne la partie histoire, des mémoires sur 2 thématiques : la shoah et l'esclavage.

Mme Pellegrini considère que l'on peut modifier les intitulés. Elle précise que l'intitulé de séminaire s'explique pour l'essentiel par des mutualisations avec nos masters recherche. Les contenus de ces enseignements relèvent des équipes pédagogiques en fonction des épreuves du concours.

M. Ballesta ajoute qu'en M1 MEEF histoire/géographie, il y a un séminaire organisé sur l'Inde, question au programme du concours. En M2, l'UE est prise en charge par les didacticiens de l'ESPE.

Mme Pellegrini revient sur la charge de travail excessive pesant sur les étudiants qu'elle déplore également. Celle-ci est inhérente au dispositif qui doit être à la fois une préparation efficace au concours mais aussi une validation de master. En M2, la charge de travail demandée a été largement réduite pour atteindre une volumétrie de 250h00.

M. Ballesta précise que le temps de présence en établissement est de 9h00 hebdomadaire et qu'il est imposé par l'employeur. Il serait préférable qu'il soit seulement de 6h00.

Mme Portes intervient sur le Projet Pédagogique Numérique (PPN) de M2. Elle estime qu'il s'agit d'une charge de travail supplémentaire pour les fonctionnaires stagiaires dans un cadre règlementaire ambiguë tant pour les fonctionnaires stagiaires que pour les enseignants qui les encadrent. Celui-ci porte 20h00 et 2ECTS qu'il aurait été préférable d'affecter à du disciplinaire. Elle s'interroge sur la mise en œuvre de cet accompagnement de projet interdisciplinaire dans l'établissement autour du numérique.

Mme Pellegrini rappelle que ce sont des contraintes ministérielles. Le PPN constitue l'intégration dans les maquettes d'un équivalent du C2I2e. Elle considère que la réalisation d'un projet interdisciplinaire n'a pas beaucoup de sens et qu'il appartient aux équipes pédagogiques de décider du contenu du projet.

M. Frohlich reste perplexe sur sa mise en œuvre. Puisque le projet est en liaison avec les pratiques professionnelles, les enseignants chercheurs devront-ils se déplacer dans les établissements ? Il s'agit également d'une charge de travail supplémentaire pour laquelle les enseignants chercheurs n'ont pas de formation ou de compétences spécifiques.

Mme Pellegrini répond que l'enseignant intervient sur la construction pédagogique du projet et non sur sa réalisation qui en est la traduction numérique. Elle rappelle que tous les établissements sont loin d'être équipés d'outils numériques et que de ce point de vue, le PPN reste un vœu pieux.

Mme Claverie évoque la co-intervention des PFA (Professeur Formateur Académique) sur le PPN. Celui-ci fait le lien entre ce qui relève des contenus disciplinaires et ce qui relève de la compétence technique.

M. Boudet se demande s'il y aura comme cette année 1 séminaire par semestre ou bien plusieurs. S'il y en a plusieurs et que l'on reste dans la même volumétrie globale de 24h00, il sera difficile pour l'enseignant de bâtir un enseignement cohérent. Par ailleurs, il existait sur la précédente maquette en semestre 2 de M1 un volume horaire important pour la préparation des oraux et souhaiterait savoir si elles sont reportées dans la nouvelle maquette dans "préparation des épreuves orales d'admission".

Mme Pellegrini confirme qu'il s'agit bien de cela. Il y a 2h00 de préparation par étudiant inscrit et 2h00 par étudiant admissible sur l'année. Le volume global est indexé sur le nombre d'étudiants inscrits.

Pour ce qui est du nombre de séminaires, en MEEF lettres il y en a un au choix parmi ceux proposés dans le master recherche.

M. Chassaing indique pour le MEEF histoire/géographie qu'il n'y a pas de mutualisation avec les séminaires du master recherche mais la poursuite d'un séminaire obligatoire spécifique sur les questions mémorielles évoquées lors de sa précédente intervention.

M. Ballesta se réjouit des très bons résultats d'admissibilité. Il cite le chiffre de 100 admissibles au CAPES histoire/géographie. Ce dispositif qui n'existe que pour le parcours histoire/géographie a été étendu aux autres parcours.

M. Cormerais demande quel est le format des colles.

M. Ballesta répond qu'il est d'une heure. L'étudiant est auditionné 30 minutes auxquelles s'ajoutent un temps de questions et de reprise.

Il souhaiterait également débattre ultérieurement sur l'ouverture d'une offre de formation pour les jeunes enseignants 2 ou 3 ans après la titularisation.

III/ CONVENTIONS DE FORMATION

Master mention LLCER, parcours études slaves : partenariat de formation avec l'université de Toulouse Jean-Jaurès

M. Valat présente le partenariat entre l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université Toulouse Jean Jaurès. Celui-ci porte sur des échanges de cours à distance et des séminaires organisés en visioconférence (100 HTD dispensées par l'UTJ et 120 HTD par l'UBM).

Chaque université finance ses enseignements. Ceci ne donne lieu à aucune facturation auprès de l'autre établissement.

Chaque établissement assure l'organisation des évaluations pour les UE dont il est responsable.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ **La CFVU valide la convention de partenariat de formation avec l'université de Toulouse Jean-Jaurès.**

Double diplôme :

Mme Simion indique que ce type de cursus joue un rôle très important dans le développement des formations transnationales. Ils présentent l'avantage de stabiliser les échanges, de pérenniser les partenariats avec les établissements étrangers (meilleure connaissance réciproque) et confèrent une dimension qualitative à la mobilité étudiante et aux enseignements donnés dans le cadre de ces formations.

Elle rappelle la mise en place d'un comité de pilotage chargé d'évaluer la faisabilité des projets (2 par an) et les règles qui régissent ces projets de double diplôme :

- les étudiants sont inscrits dans les 2 établissements partenaires,
- ils ne paient les frais de scolarité que dans l'université où ils ont déposé leur première candidature (université d'origine) toutefois certains frais spécifiques, qui ne font pas partie des frais de scolarité principaux, peuvent être demandés aux étudiants par l'université d'accueil,
- à l'issue du programme, ils obtiennent 2 diplômes,
- acquisition de 120 crédits dont 60 communs.

Master mention LLCER, parcours études slaves et interculturalité : double diplôme UBM - Université de Russie de l'Amitié des Peuples

Il s'agit d'un renouvellement de convention. La convention a pour objet la délivrance des 2 masters proposés par l'Université de Russie de l'Amitié des Peuples et par l'UBM. Nombre d'étudiants admis à suivre ce programme de formation : 3 à 5 par année universitaire et par Université-Partenaire. Organisation de la mobilité : les cours du premier et du second semestre (M1) sont assurés à Bordeaux, les cours du troisième et du quatrième semestre (M2) sont assurés à Moscou.

M. Valat demande quel est le niveau de langue exigé ?

Mme Simion répond qu'il s'agit du niveau B2. Elle précise qu'en Russie la certification est très coûteuse et que les comités d'admission font donc preuve d'une certaine souplesse quant aux documents requis.

M. Boudet demande les conséquences lorsque l'étudiant ne valide pas son semestre à l'étranger.

Mme Simion précise que l'étudiant peut continuer son cursus à l'UBM mais qu'il ne pourra pas valider son double diplôme.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ **La CFVU valide la convention de double diplôme UBM - Université de Russie de l'Amitié des Peuples du master mention LLCER, parcours études slaves et interculturalité.**

Master études du développement, parcours IMAS : double diplôme UBM – Bayreuth

Mme Simion indique que l'Idex participe au financement de ce projet, principalement pour assurer un complément à la mobilité étudiante.

La convention a pour objet la délivrance des 2 masters proposés par L'Université de Bayreuth (Allemagne) et par l'UBM.

Un maximum de 3 étudiants de chaque université sera accepté dans le Programme.

Particularité du programme : la langue des enseignements dispensés à Bayreuth est l'anglais. Plusieurs des enseignements à l'UBM seront dispensés aussi en anglais.

Organisation de la mobilité :

- 1er semestre, les étudiants participant au Programme devront rester dans leur université d'origine,
- 2nd semestre, les étudiants participant au Programme vont à Bordeaux,
- 3ème semestre, les étudiants participant au Programme vont à Bayreuth,
- 4ème semestre, Stage et mémoire supervisé et évalué conjointement. Les étudiants peuvent choisir le lieu de leur 4ème semestre.

M. Frohlich souhaiterait des précisions sur le niveau de langue et savoir quelles langues sont concernées par cette exigence de niveau.

Mme Simion répond que les cursus internationaux utilisent la langue anglaise pour faciliter les échanges. En Allemagne, l'intégralité des enseignements seront dispensés en anglais d'où l'importance du niveau B2. A l'UBM, la majorité des enseignements sera également en anglais.

M. Arcelin ajoute que des discussions sont en cours avec le partenaire sur les certifications exigées.

M. Frohlich reconnaît l'utilité de l'anglais comme langue d'enseignement mais redoute que l'anglais utilisé soit plutôt du "globish" et que cela entraîne finalement un appauvrissement des enseignements dispensés.

Mme Ollier s'interroge aussi sur des enseignements dispensés en anglais par des non spécialistes.

Mme Simion met en avant le plurilinguisme et le pluriculturalisme de ces formations qui attirent en particulier une population internationale qui n'est pas nécessairement bilingue en anglais.

Mme Rahou ajoute que cette formation va attirer en particulier une population originaire du continent africain.

Mme Rachmuhl souhaiterait que ces étudiants possèdent un niveau minimum en français pour assurer le quotidien lors de la mobilité. Elle demande qui sont les enseignants qui assurent cette formation en anglais pour l'UBM.

Mme Simion répond que M. Calas assure les cours pour l'UBM et des enseignements de l'IEP pour les cours mutualisés.

M. Frohlich considère qu'il est de l'intérêt des étudiants qui partent en mobilité de connaître a minima la langue du pays d'accueil. Il se déclare incapable d'assurer des enseignements de qualité en anglais.

Mme Edwards souligne que certains collègues ont un excellent niveau d'anglais. Il s'agit de proposer des enseignements disciplinaires en anglais et non d'enseigner la langue.

Mme Simion précise que dans le cadre de l'Idex, il existe une action intitulée défi international dont ont bénéficié certains de nos enseignants: apprentissage de la langue anglaise et méthodes d'apprentissage mais aussi du shadowing (accompagnement de l'enseignant de la discipline par un spécialiste de la langue pour le complément linguistique).

M. Pérot demande combien d'étudiants postulent pour ces formations et donc si la langue constitue un critère de sélection.

M. Arcelin répond qu'il y a 6 candidatures pour 3 places à l'UBM.

M. Cormerais intervient en indiquant que le nombre de postulants importe peu; la question est celle de l'excellence du master et en corollaire la politique de l'établissement concernant le plurilinguisme. Il considère que l'établissement doit se doter d'un centre international des langues afin de permettre un véritable apprentissage des langues à tous nos étudiants du cycle de licence.

Mme Portes pense que pour l'intégration des étudiants internationaux, il faut impérativement des cours en langue française et aussi inciter nos étudiants à s'engager dans une démarche plurilingue en s'inscrivant dans un CLES ou un CLUB débutant.

Mme Edwards en profite pour rappeler la présence de plages de 18 à 20h00 dédiées aux enseignements de langue.

M. Ballesta propose qu'une recommandation soit faite aux postulants à ces mobilités de les préparer en s'inscrivant à des préparations à la certification.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➡ **La CFVU valide la convention de double diplôme diplôme UBM – Bayreuth du master études du développement, parcours IMAS.**

IV/ ODF 2016-2020 : RESULTAT DE CNESER DU 24/05/2016

La commission est informée du résultat du vote du dossier d'accréditation présenté devant le CNESER le 24 mai 2016. Toutes les formations présentées ont été accréditées. L'arrêté d'accréditation a été publié par le Ministère le 27 mai et a été transmis dès réception à toutes les composantes de l'établissement.

V/ CREATION D'UNE PREPARATION A LA CERTIFICATION DE NIVEAU B2 EN OCCITAN

Mme Edwards indique qu'il y a 2 ans un parcours de préparation à la certification niveau B1 a été ouvert à distance. Cette création vient compléter le dispositif existant pour un équivalent de 48h de cours en présentiel. Les dispositifs de formation à distance sont possibles grâce au soutien d'un ingénieur pédagogique (Mélodie Fréhic).

Pour mémoire, les enseignements d'occitan sont proposés dans les niveaux A1 et A2 en présentiel dans le cadre des cours du soir et "B1 et "B2" à distance. L'ouverture à distance s'explique par un vivier d'étudiants insuffisant sur Bordeaux pour ouvrir ce dispositif en présentiel.

Ce dispositif s'inscrit dans le prolongement de l'option proposée dans la licence CHS (par K. Bernard, G. Magniont et L. Edwards) pour un public qui s'oriente vers le professorat des écoles.

Il est également justifié par la sollicitation du recteur pour pourvoir des postes d'enseignement de l'occitan de classes bi-langues dans l'enseignement primaire.

Résultat du vote :

Votants :	36
Suffrages exprimés :	36
Pour :	36

➔ **La CFVU valide l'ouverture d'une certification niveau B2 en occitan.**

VI/ CARTE DES FORMATIONS A L'APPRENTISSAGE POUR 2017

Mme Malgouyat, nouvelle directrice adjointe du Centre de Formation des Apprentis (CFA), indique que le développement de l'apprentissage constitue pour l'UBM un axe stratégique pour 2016/2020.

Elle rappelle les principes généraux sur l'apprentissage :

- Une forme d'éducation alternée ayant pour but de donner à des jeunes de 16 à 25 ans une formation générale, théorique et pratique. Elle permet l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle enregistré au RNCP,
- Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier, à durée déterminée, conclu entre l'apprenti et l'employeur.

Le CFA Bordeaux Montaigne en chiffres :

- 56 apprentis répartis sur 4 formations :
 - LP Métiers du livre – Bibliothèque (19),
 - LP Métiers du livre – Édition (15),
 - LP Métiers du livre – Librairie (17),
 - Master Journalisme (5).
- 2 nouvelles ouvertures à la rentrée 2016 :
 - Master IPCI (UFR Humanités),
 - Master Commerce international (UFR Langues).

Projets d'ouverture 2017:

- Master Design
- Master Urbanisme

VII/ QUESTIONS DIVERSES

Formation A Distance :

M. Frohlich fait état d'incertitudes autour de ce dispositif. Il demande si ces heures pourront être intégrées au service ou bien si elles seront rémunérées uniquement en HC. Sans réponses précises, les équipes se trouvent dans l'incapacité de finaliser le tableau des services d'enseignement et par ricochet des emplois du temps.

M. Ballesta reconnaît le retard pris sur la mise en œuvre du dispositif et sur la nécessité de remettre à plat le dispositif existant. Il indique que les enveloppes FAD seront reconduites et qu'une réunion prévue le 16/06 doit notamment préciser les conditions de rémunération des enseignements.

Mme Carribon ajoute que Mme Mathon est en charge de ce dossier. Elle consulte actuellement tous les responsables de formation ce qui explique le retard pris sur ce dossier. Elle précise les pistes de réflexion envisagées pour la rémunération des enseignements en FAD. En deçà de 60 inscrits, les cours seraient rémunérés comme un TD et au-delà de 60 comme un CM.

M. Frohlich observe que les critères de qualification des enseignements envisagés sont en contradiction avec une jurisprudence récente.

Mme LOPEZ ARAVENA regrette le manque d'efficacité du service : information et suivi des étudiants insuffisant, cours sont déposés trop tardivement et prix injustifié au regard des prestations.

Date de remontée des MCC :

Mme Portes pense qu'il ne sera pas possible pour les équipes pédagogiques et administratives des UFR de tenir la date du 16/06 pour communiquer les MCC.

M. Ballesta répond que cet élément a été pris en considération et c'est la raison pour laquelle 2 CFVU ont été programmées sur le mois de septembre (15 et 29) pour valider les MCC qui n'auront pas pu être finalisées avant la fin du mois de juin.

Mise à disposition des locaux des élus et statut de l'élus étudiant : M. Ballesta propose de délibérer sur ces 2 points lors de la CFVU du 07/07.

La séance est levée à 12H00.

La Présidente,

Hélène VELASCO-GRACIET